

NORME INTERNATIONALE

ISO
3046-7

Deuxième édition
1995-12-01

Moteurs alternatifs à combustion interne — Performances —

Partie 7:

Code de puissance des moteurs

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Précision

Reciprocating internal combustion engines — Performance —

Part 7: Codes for engine power

[ISO 3046-7:1995](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/d79defed-2d3e-418f-9e11-f4d97f846001/iso-3046-7-1995>



Numéro de référence
ISO 3046-7:1995(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3046-7 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 70, *Moteurs à combustion interne*, sous-comité SC 2, *Performances et essais*.

L'ISO 3046 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Moteurs alternatifs à combustion interne — Performances*:

- Partie 1: *Conditions normales de référence, déclaration de la puissance et de la consommation de carburant et d'huile de lubrification, méthodes d'essai*
- Partie 3: *Mesures pour les essais*
- Partie 4: *Régulation de la vitesse*
- Partie 5: *Vibrations de torsion*
- Partie 6: *Protection contre la survitesse*
- Partie 7: *Codes de puissance des moteurs*

© ISO 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Moteurs alternatifs à combustion interne — Performances —

Partie 7:

Codes de puissance des moteurs

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3046 établit des codes pour les puissances au frein des moteurs définies dans l'ISO 3046-1, de façon, le cas échéant, à simplifier les déclarations de puissance prévues dans l'ISO 3046-1 et à faciliter la communication. Cela s'applique, par exemple, aux déclarations de puissance figurant sur les plaques de données des moteurs.

La présente partie de l'ISO 3046 est applicable aux moteurs alternatifs à combustion interne à usages terrestre, ferroviaire et marin, à l'exclusion des moteurs utilisés pour la propulsion des tracteurs agricoles, des véhicules routiers et des aéronefs.

La présente partie de l'ISO 3046 peut être appliquée aux moteurs utilisés pour la propulsion des engins de terrassement et de travaux publics, des chariots de manutention et dans d'autres emplois pour lesquels ces moteurs ne sont couverts par aucune Norme internationale appropriée.

NOTE — Dans le tableau 1, en complément des termes donnés dans les trois langues officielles de l'ISO (anglais, français, russe), la présente partie de l'ISO 3046 donne les termes équivalents en allemand; ces termes ont été inclus à la demande du comité technique ISO/TC 70 et sont publiés sous la responsabilité du comité membre de l'Allemagne (DIN). Toutefois, seuls les termes donnés dans les langues officielles peuvent être considérés comme étant des termes de l'ISO.

2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 3046. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à

révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 3046 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3046-1:1995, *Moteurs alternatifs à combustion interne — Performances — Partie 1: Conditions normales de référence, déclaration de la puissance et de la consommation de carburant et d'huile de lubrification, méthodes d'essai*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 3046, les définitions données dans l'ISO 3046-1 s'appliquent.

4 Relation des codes avec les puissances définies dans l'ISO 3046-1

Suivant l'ISO 3046-1, une déclaration de puissance doit contenir des informations sur

- la catégorie de déclaration de la puissance;
- la catégorie de puissance de sortie;
- la catégorie de puissance;
- la vitesse moteur déclarée.

En conséquence, une déclaration de puissance à l'aide de codes conformes à la présente partie de l'ISO 3046 nécessite une combinaison de lettres représentant les trois catégories relatives à la puissance des moteurs et une indication de la vitesse correspondante.

L'ordre des lettres composant un code est représenté de façon schématique à la figure 1.

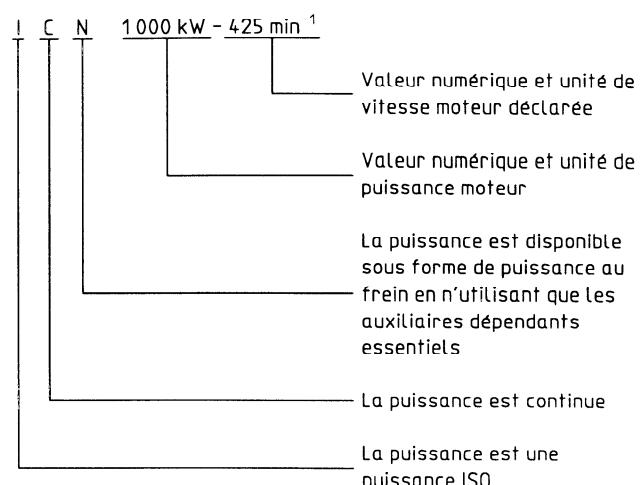
En outre, la lettre C doit être suivie d'une indication représentant le pourcentage numérique de dépassement éventuel de la puissance continue (voir le tableau 1, n° 3). Si la puissance continue peut être dépassée d'une valeur normalisée de 10 %, l'indication numérique doit être remplacée par la lettre X (voir le tableau 1, n° 4).

5 Désignation codée des puissances

Une déclaration codée des puissances d'un moteur comprend les éléments suivants:

- les lettres indiquées à la figure 1;
- la valeur numérique de la puissance et son unité;
- la valeur numérique de la vitesse moteur déclarée et son unité.

EXEMPLE



Cette déclaration ne spécifie pas si la puissance peut être dépassée. Si elle peut être dépassée, une indication de pourcentage numérique de dépassement doit être ajoutée, par exemple ICXN.

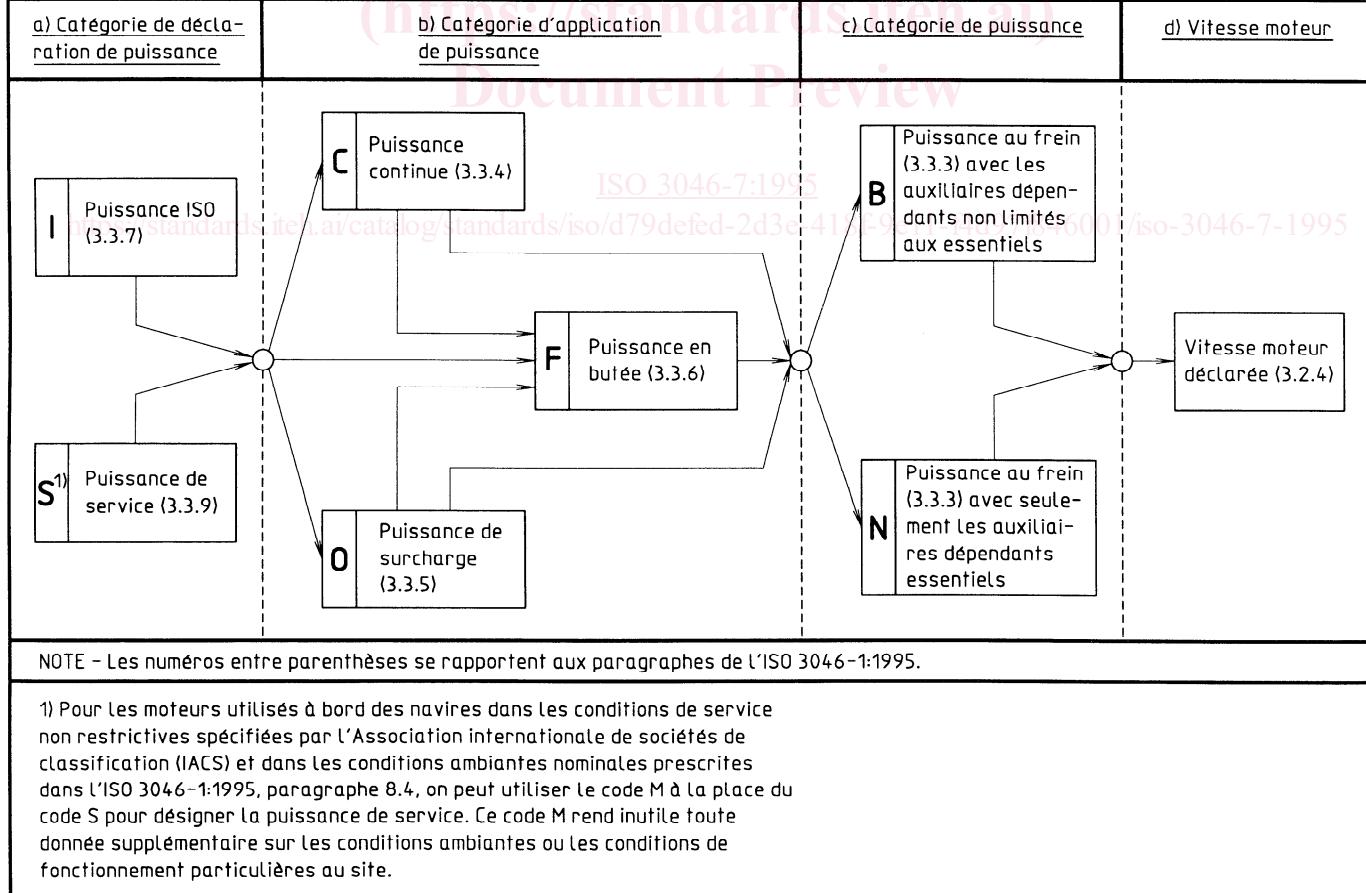


Figure 1 — Schéma indiquant l'ordre des lettres à faire figurer dans les déclarations codées de puissance